



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2025

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/08/2025

Date d'affichage
05/09/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Prefecture et publiée le :

05/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal

Etaient excusés : Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

Etaient absents : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Autorisation de signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle communale

Délibération n°2025 - 23

Vu le projet de convention de servitude présenté par ENEDIS,
Considérant la nécessité de concéder une servitude à ENEDIS pour le raccordement électrique de la parcelle n°0324 section C, propriété de la commune de BAYON,

Les travaux consistent à l'établissement de deux canalisations souterraines de 10 mètres en bande de 1 mètre de large.

Cette servitude est consentie contre une indemnité de 20€ (vingt euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention de servitude et l'acte notarié visant à son authentification pour publication au service de publicité foncière (le cas échéant) et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,
Le Maire

